



ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE

Les compétences de la Communauté urbaine

Des compétences, les moyens d'agir

Les compétences obligatoires

- Développement économique et tourisme
- Aménagement de l'espace communautaire (Plan local d'urbanisme intercommunal, mobilité, voirie)
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Services d'intérêt collectif
- Environnement et cadre de vie (déchets ménagers, lutte contre la pollution de l'air, défi de l'eau)
- Aires d'accueil des gens du voyage

Les compétences choisies

- Aménagement numérique du territoire
- Agriculture
- Santé et salubrité publiques
- Prévention des risques majeurs
- Gestion des eaux pluviales et ruissellement
- Soutien au sport de haut niveau
- Maîtrise d'ouvrage pour la construction d'établissements d'enseignement supérieur
- Mise en place d'un SIG communautaire
- Mise en valeur de l'environnement
- Gestion des trafics routiers
- Relations avec les communautés éducatives
- Services à la population
- Chemins de randonnée
- Aide aux associations
- Relations culturelles